

Entrée en vigueur – Règlement 2024-738-17

Prenez avis que le règlement **2024-738-17** intitulé : « **Règlement amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2013-738 afin de modifier certains coûts de permis et certificats** » adopté le 3 juin 2024 entre en vigueur le jour de la présente publication.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 4 juin 2024
(U-2024.33)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière